

## Compte rendu du Conseil Municipal mardi 28 juillet 2020

**Présents** : M BERTHON Alain, M MEYSSONNIER Noël, Mme FRASSIN Claudine, M SARRAN Jérôme, Mme AJCHENBAUM Judith, Mme LOPEZ Angélique, Mme AURAND Aurélie, M DANIEL Francis, M PECH Anthony, Mme BUC Agnès, M BONTE Erwan, Mme TRUCHON Brigitte.

**Représentés** : M KAPPEL Sébastien par M Alain BERTHON, M KORTE Stéphane par Mme Judith AJCHENBAUM, Mme SUDRE Catherine par M Jérôme SARRAN.

**Excusé** :

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Mme LOPEZ Angélique

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.**

### **1- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Dépenses de fonctionnement	1 323 484,21 €
Recettes de fonctionnement	1 323 484,21 €
Dépenses d'investissement	1 289 258,45 €
Recettes d'investissement	1 289 258,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget principal.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **2- VOTE DES BUDGETS ANNEXES**

#### **2-1 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'exploitation	86 437,19 €
Recettes d'exploitation	86 437,19 €
Dépenses d'investissement	59 312,60 €
Recettes d'investissement	59 312,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe du Service Assainissement.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **2-2 RÉGIE DES TRANSPORTS**

Dépenses de fonctionnement	9 200,00 €
Recettes de fonctionnement	9 200,00 €
Dépenses d'investissement	23 894,25 €
Recettes d'investissement	23 894,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe Régie des Transports Scolaires.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Programmes pour l'année 2020 :**

- Opération n°279 : Cantine Scolaire	1 700,00 €
- Opération n°280 : Achat Panneaux de rues	10 000,00 €
- Opération n°283 : Travaux de voirie	120 000,00 €
- Opération n°284 : Rénovation salle des fêtes	6 100,00 €
- Opération n°287 : Panneaux de signalisation Centre village	15 000,00 €
- Opération n°288 : Création d'un City Stade	60 000,00 €
- Opération n°290 : Dotation équipement école	40 000,00 €
- Opération n°291 : Achat tracteur épareuse	80 000,00 €
- Opération n°292 : Achat matériel technique	20 000,00 €
- Opération n°293 : Création d'un cabinet d'orthophonistes	72 476,00 €
- Opération n°294 : Projet SMARTGRID-SDET	36 000,00 €
- Opération n°295 : Extension éclairage public	35 000,00 €
- Opération n°296 : Achat terrain Place du Château d'Eau	6 000,00 €
- Opération n°297 : Achat terrain cimetière FIAC centre village	38 000,00 €
- Opération n°298 : Agrandissement cimetière FIAC centre village	20 000,00 €
- Opération n°299 : Enfouissement de la fibre	50 000,00 €
- Opération n°300 : Energies renouvelables	10 000,00 €
- Opération n°301 : Réhabilitation de la mairie	50 000,00 €
- Opération n°302 : Création de toilettes publiques	30 000,00 €
- Opération n°303 : Aménagement espace touristique place de la mairie	80 000,00 €
- Opération n°304 : Agrandissement/mise aux normes local services techniques	100 000,00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>880 276,00 €</b>

### **3- DÉLIBÉRATION EN FAVEUR D'UN DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL DE LA CFE AU TITRE DE 2020**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 3 du projet de loi de finances rectificative enregistré par l'Assemblée nationale le 10 juin 2020 qui permet aux communes d'accorder, si elles le souhaitent, un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des PME des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel, les plus touchés économiquement et financièrement par la crise du Covid-19, au regard de leur baisse d'activité constatée en raison, notamment, de leur dépendance à l'accueil du public.

Pour en bénéficier, les entreprises concernées doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 M€.

Le dégrèvement, dont le coût est partagé entre l'Etat et les collectivités est égal aux 2/3 du montant de la CFE et sera appliqué automatiquement par l'administration fiscale sur le solde de CFE due au titre de 2020.

Vu l'article 3 du projet de la loi de finances rectificative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder un dégrèvement exceptionnel de la CFE au titre de 2020 au profit des PME des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **4- DEVIS SDET – REMPLACEMENT DE LUMINAIRES ET DE PRISES GUIRLANDES ÉLECTRIQUES**

Monsieur le Maire présente un devis du SDET relatif au remplacement de 9 luminaires :

- Coût global de l'opération : 9 600,00 € H.T.
- Montant net de la participation communale : 4 166,82 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis du SDET pour un montant net de 4 166,82 €.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Monsieur le Maire présente un devis du SDET relatif au remplacement de prises guirlandes :

- Coût global de l'opération : 6 750,00 € H.T.
- Montant net de la participation communale : 6 750,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis du SDET pour un montant net de 6 750,00 €.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **5- NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À LA CCLPA**

L'Assemblée arrête comme suit la nomination des délégués à la CCLPA :

- |   |  |
|---|--|
| - <b>Commission « Economie/ZAE »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Francis DANIEL – titulaire</li><li>o Angélique LOEZ – suppléante</li></ul>           | - <b>Commission « Matériel et Espaces Verts »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Noël MEYSSONNIER - titulaire</li><li>o Jérôme SARRAN - suppléant</li></ul> |
| - <b>Commission « Petite Enfance »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Claudine FRASSIN -titulaire</li><li>o Anthony PECH – suppléant</li></ul>           | - <b>Commission « OM et Environnement »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Anthony PECH - titulaire</li><li>o Erwan BONTE – suppléant</li></ul>             |
| - <b>Commission « Culture et Patrimoine »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Claudine FRASSIN - titulaire</li><li>o Agnès BUC – suppléante</li></ul>     | - <b>Commission « Tourisme et Aquaval »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Angélique LOPEZ - titulaire</li><li>o Brigitte TRUCHON – suppléante</li></ul>    |
| - <b>Commission « Enfance, Jeunesse, Sport</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Anthony PECH - titulaire</li><li>o Claudine FRASSIN – suppléante</li></ul> | - <b>Commission « Urbanisme/SPANC »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Jérôme SARRAN - titulaire</li><li>o Judith AJCHENBAUM - suppléante</li></ul>         |
| - <b>Commission « EHPAD »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Jérôme SARRAN - titulaire</li><li>o Noël MEYSSONNIER – suppléant</li></ul>                  | - <b>Commission « Voirie »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Noël MEYSSONNIER - titulaire</li><li>o Jérôme SARRAN – suppléant</li></ul>                    |

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **6- NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ANNULE ET REMPLACE**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-76 suite erreur matérielle*

L'Assemblée arrête comme suit la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- Monsieur Noël MEYSSONNIER - titulaire

- Monsieur Anthony PECH - titulaire
- Monsieur Jérôme SARRAN – titulaire
  
- Madame Judith AJCHENBAUM - suppléant
- Monsieur Francis DANIEL - suppléant
- Monsieur Sébastien KAPPEL - suppléant

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**7- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existe plus.

Seul le maire vérifie le bienfondé des demandes d'inscriptions et procède aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune.

En cas de recours contentieux des décisions du maire, une commission de contrôle est chargée de statuer. Cette commission est composée :

- du délégué du Préfet
- du délégué du tribunal
- d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame Angélique LOPEZ, déléguée communale au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**8- COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

La Commission extra-municipale d'Action Sociale a été saisie pour statuer sur une demande d'aide financière pour une habitante de Fiac.

Il s'agit de lui verser une aide pour le paiement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, soit 82€ et 42€.

Vu l'évaluation sociale réalisée par Madame Emmanuelle FRANCES, Assistante Sociale auprès de la Maison du Conseil Général de Puylaurens, concernant les ressources et la situation familiale, les membres de la Commission ont émis un avis favorable à la majorité.

Il revient maintenant aux membres du Conseil Municipal d'entériner cette décision.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière à hauteur de 82€ et 42€.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**9- CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UNE VOIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ADRESSAGE DE LA POSTE**

Dans le cadre du programme d'adressage de La Poste, il convient de modifier le nom de la voie « Lieu- dit Bonnefoy » en « Impasse Bonnefoy ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la modification de nom de la voie ci-dessus.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **10- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DU FOUR PAR UN COMMERCE AMBULANT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un commerçant ambulant a proposé de s'installer sur la commune pour la vente de burgers, panini et salades.

Il s'agit là d'une occupation temporaire du domaine public et qui est soumise au paiement d'une redevance tenant compte des avantages, soit ici l'accès à l'électricité.

Monsieur le maire propose d'établir une redevance pour le branchement électrique et l'occupation du domaine public comme c'est déjà le cas pour un autre commerce ambulant.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Sur avis de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 25 € le montant de la redevance annuelle et précise que la recette correspondante sera retracée au budget, article 70323.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **11- AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION DES COURS D'EAU DES BASSINS VERSANTS DEL'AGOUT AVAL ET MÉDIAN, DU BAGAS, DE LA DURENQUE ET DE THORÉ**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte du bassin de l'Agout a déposé en Préfecture une demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau des bassins versants de l'Agout aval et médian, du Bagas, de la Durenque et du Thoré.

La demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 14 septembre 2020 au 16 octobre 2020 sur le territoire des 90 communes concernées et situées dans les départements du Tarn, de l'Hérault et de l'Aude.

La commune de FIAC est incluse dans le périmètre de l'enquête publique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau des bassins versants de l'Agout aval et médian, du Bagas, de la Durenque et du Thoré.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

#### **12- DÉLIBÉRATION AUTORISANT UN ADJOINT À SIGNER LES ACTES RELATIFS À LA CESSION DU BIEN SIS PLACE DU CHÂTEAU D'EAU**

Afin de pouvoir établir l'acte notarié validant la cession par voie de préemption du bien situé à FIAC,

Place du Château d'Eau, cadastré section B n°751, d'une superficie de 450m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Philippe PUXEDDU, et en l'absence de Monsieur Alain BERTHON, Maire empêché, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Jérôme SARRAN, 3° adjoint, à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser en l'absence de Monsieur Alain BERTHON, Maire empêché, Monsieur Jérôme SARRAN 3° adjoint à signer tous les documents se rapportant à la cession par voie de préemption du bien situé à FIAC, Place du Château d'Eau, cadastré section B n°751, d'une superficie de 450m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Philippe PUXEDDU.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **13- QUESTIONS DIVERSES**

La cérémonie commémorative des armistices sera célébrée sans public dimanche 02 août à 11h30 avec dépôt de gerbe en présence de M Roland GUIRAUD, le Général SALVAN étant excusé.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h30.

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	
BERTHON Alain	
BONTE Erwan	
BUC Agnès	
DANIEL Francis	
FRASSIN Claudine	
KAPPEL Sébastien	Procuration à Alain BERTHON
KORTE Stéphane	Procuration à Judith AJCHENBAUM
LOPEZ Angélique	
MEYSSONNIER Noël	
PECH Anthony	
SARRAN Jérôme	
SUDRE Catherine	Procuration à Jérôme SARRAN
TRUCHON Brigitte	